

**Jean-Pierre Barbier**  
Président du Département  
Député de l'Isère

Grenoble, le 22 MAI 2017

Affaire suivie par : Sylvie Ruzzin  
Tél. : 04 76 00 33 40 – [sylvie.ruzzin@isere-tourisme.com](mailto:sylvie.ruzzin@isere-tourisme.com)  
Réf. : DDEV/ITO/EL 0517-07

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme chaque année, le Département organise le concours départemental des "villes et villages fleuris" destiné à encourager les collectivités de l'Isère et les Isérois à embellir leur cadre de vie et à valoriser l'image du département auprès des touristes. Ce concours s'inscrit dans le cadre du label national coordonné par le Comité national des villes et villages fleuris (CNVVF).

Je vous invite à inscrire votre commune, en vous rappelant d'une part, que l'inscription est gratuite et d'autre part, que seuls les Isérois habitant dans une commune inscrite peuvent participer au concours des maisons fleuries.

Vous trouverez, ci-joint, les documents qui vous permettront de participer à cette opération et notamment un dossier de candidature en version numérique à remplir **avant le vendredi 16 juin 2017**.

Cette année encore, la visite des particuliers s'effectuera en même temps que celle des communes. Un accueil obligatoire devra être fait par deux représentants de la commune (élu et technicien). En cas d'absence de ces derniers, il ne sera pas possible au jury départemental d'effectuer la visite.

En vous remerciant par avance de votre participation à cette opération d'embellissement de notre département, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Barbier